

1^{er} AVIS du CONSEIL de DÉVELOPPEMENT sur le PROJET DE DÉVELOPPEMENT GLOBAL de la C.A.RE.N.E - JUIN 2002 -

Préambule :

Le Conseil de Développement de la C.A.RE.N.E., créé par délibération du Conseil Communautaire, a pour vocation de donner son avis sur le Projet de Développement Global de l'agglomération. Le présent document constitue ainsi le 1^{er} avis exprimé par les membres du Conseil de Développement sur ce PDG.

A la lecture de ce projet de développement un premier avis sur les grandes orientations définies et des remarques d'ordre méthodologique peuvent être formulés.

Le Projet de Développement Global de La C.A.RE.N.E. a été bâti dans l'objectif de garantir « un développement global harmonieux et solidaire » du territoire de l'agglomération. Il expose les principales orientations et les projets de développement de la C.A.RE.N.E. pour les années à venir. Quatre grandes priorités ont été définies :

- Une ouverture tertiaire et maritime au service d'un territoire,
- Une vocation industrielle et logistique réaffirmée,
- Une qualité de villes au bord de l'eau,
- Une agglomération pour tous.

Ces 4 axes sont effectivement particulièrement importants pour le devenir de l'agglomération nazairienne et les objectifs déclinés paraissent adaptés à la situation du territoire de l'agglomération, à ses atouts, à ses handicaps et aux enjeux actuels et futurs.

Une ouverture tertiaire et maritime au service d'un territoire :

Il semble indispensable de conforter et renforcer les secteurs économiques moteurs de notre agglomération et parallèlement de faciliter et soutenir la diversification. Les activités tertiaires, le tourisme, l'agriculture, l'enseignement supérieur, la recherche, la culture, le sport... méritent en effet d'être renforcés et développés.

Une vocation industrielle et logistique réaffirmée :

Les axes de communication de toute nature sont essentiels au développement de la C.A.RE.N.E.. Il est donc effectivement souhaitable de permettre une bonne desserte portuaire, aéroportuaire, ferroviaire et routière de l'agglomération, de favoriser le développement des flux d'information, de s'assurer d'une bonne gestion des réseaux.

Une qualité de villes au bord de l'eau :

La qualité du cadre de vie ne doit pas être négligée. Accroître l'attractivité de la ville centre et des bourgs, améliorer les entrées de villes, favoriser la circulation des personnes, valoriser l'atout que représente la présence de l'eau, s'assurer d'une maîtrise concertée de l'urbanisation sont autant d'axes d'actions à soutenir. Concilier les différents usages d'un territoire paraît primordial : favoriser le développement industriel, agricole, préserver les espaces naturels, les paysages...

Une agglomération pour tous :

L'emploi, l'habitat, l'intégration, la sécurité sont des thèmes qui devront être étudiés avec attention. Promouvoir un développement au bénéfice de tous est une ambition à soutenir.

Ainsi, les axes d'orientation développés dans le Projet de Développement de la C.A.RE.N.E. tels que présentés semblent adaptés à la situation actuelle de l'agglomération et aux ambitions qu'elle peut se fixer pour l'avenir.

Ce PDG constitue un bon document d'orientation permettant d'avoir une vision globale des axes de développement de l'agglomération, ce qui faisait défaut précédemment. Il donne une meilleure lisibilité sur le devenir du territoire.

Le Conseil de Développement de la C.A.RE.N.E. émet un premier avis favorable sur le Projet de Développement Global.

Toutefois cet avis s'accompagne de quelques observations d'ordre général et de remarques concernant des domaines particuliers.

Observations d'ordre général :

- Le Projet de Développement Global est un document très général, définissant des grands principes de développement. Si l'on peut émettre un avis positif sur les axes ainsi définis, seule la déclinaison précise des actions prévues pour atteindre les objectifs peut permettre réellement de se positionner sur les choix retenus pour le développement de la C.A.RE.N.E.
- Il est également très ambitieux, les projets décrits sont très nombreux, très variés, parfois complexes et conséquents. Ils sont listés et présentés dans le document de façon synthétique, avec peu de précisions. Si, sur le principe, la majorité des projets semble intéressante, seul un exposé détaillé permettra d'apporter un avis éclairé et argumenté avant la prise de décision finale de la C.A.RE.N.E..
- Le programme présenté ne donne pas de calendrier, de planning de réalisation des opérations. Il ne permet donc pas de connaître et donc de juger les priorités que se sont données les élus de la C.A.RE.N.E.. Il pourrait être utile que soit établi un document d'orientation calendaire.
- Le document manque parfois de clarté et de lisibilité. Ainsi, certains domaines sont évoqués à différentes reprises, dans différentes parties du document. Il est dans ce cas là difficile d'analyser le programme de développement prévu pour ce domaine en particulier.
- Le Conseil de Développement souhaite être informé et consulté le plus en amont possible sur les projets en discussion et en cours d'élaboration. Les travaux réalisés par le Conseil et les avis émis constitueront alors un apport pour la réflexion des élus et l'avancement des projets.
- La C.A.RE.N.E. est désormais un acteur capital de notre territoire. La mise en œuvre des actions présentées dans le Projet de Développement aura des répercussions très importantes sur la vie de la population. Les habitants, les acteurs locaux ne sont pas encore familiers de la présence de la Communauté d'Agglomération, l'intercommunalité est récente. Il semble donc indispensable de donner une place importante aux actions de communication auprès de la population qui pourra ainsi au mieux s'approprier le projet de développement de son agglomération.
Une partie de la population, notamment sur les communes les plus rurales, émet certaines inquiétudes sur l'intérêt de cette nouvelle intercommunalité, sentiment dont il faudra tenir compte.

Remarques concernant des points particuliers :

- Certains thèmes ou sujets de préoccupation sont jugés peu abordés et faiblement pris en considération dans le Projet de Développement Global de la C.A.RE.N.E., d'autres méritent une attention très particulière. Cette remarque concerne notamment :
- Le système de santé, le pôle sanitaire et les soins à la personne. Il s'agit d'un facteur important d'attractivité, de notoriété et de sécurité pour un territoire, ayant des incidences sur l'emploi, sur les infrastructures...
 - L'activité agricole pourtant fortement présente sur le territoire de la C.A.RE.N.E. et son devenir sont très peu abordés. Le maintien des activités et les problèmes de succession sont réels et auront des conséquences importantes sur le territoire. La « ruralité » comme partie intégrante de la C.A.RE.N.E. mérite d'être réaffirmée.
 - La question de l'enfance est peu présente.
 - Le vieillissement de la population, à tous niveaux, est très peu évoqué et ses incidences sont sous-estimées. La réalisation d'une étude sur les conséquences probables d'une telle évolution démographique semble nécessaire afin de mieux prendre en compte cet aspect dans les grandes orientations de développement et dans la réalisation même des projets.
 - L'environnement. Il semble nécessaire de prendre en compte les aspects environnementaux le plus en amont possible des projets. Le traitement, la collecte des déchets, l'approvisionnement et le traitement de l'eau mais également la gestion des zones humides et la maîtrise de l'urbanisation constituent des enjeux capitaux pour l'avenir de l'agglomération.
 - La question des transports et des déplacements est particulièrement importante et ne peut se limiter aux strictes limites de la C.A.RE.N.E.. La réalisation du Plan de Déplacements Urbains est un outil d'analyse et d'orientation capital. Le Conseil de Développement y porte un fort intérêt et souhaite pouvoir émettre un avis sur les travaux réalisés à ce sujet par la C.A.RE.N.E.
 - Les risques industriels méritent une attention toute particulière notamment les pôles énergétiques. Il serait souhaitable d'engager une étude sur les dangers potentiels liés aux sites et activités existants.
 - La diversification économique et notamment industrielle constituera un enjeu important.
 - Des sujets relativement novateurs tels que la « gestion du temps » ne sont pas abordés.

Ces premières réflexions constituent une première étape. Les membres du Conseil exprimeront par la suite leur avis sur les différents projets qui leur seront présentés dans la mesure où ils disposeront d'éléments d'information et de connaissance suffisants.